

## Enfant reconnu et non mariée, mes droits et obligations

Par caroline25, le 22/10/2009 à 14:43

Bonjour,

je vais vous expliquer brievement ma situation pour que votre réponse (si vous avez la gentillesse de le faire) soit la plus en adequation .

J'ai un bébé de quelques mois dont le pere a reconnu l'enfant. Je vis chez mes parents gracieusement (et ils l'hebergent aussi bien qu'il soit déclaré chez ses parents). Il ne m'a jamais aidé pour elever l'enfant me disant que je devais me débrouiller seule etc...il ne fait d ailleurs pas la différence entre de l'eosine et du sérum, ne connait pas le nom du pédiatre etc...Depuis la naissance de ma fille, il ne nous aide pas..ou tres peu , disant qu'il n'est pas chez lui (et reste devant internet!)... donc n'achetait rien à la petite. J'ai fini par lui demander de m'aider..Quand nous achetons la nourriture, il me rembourse par cheque. Et quand je lui ai demandé de m'aider pour payer le chauffage et l'eau..il m'a payé par cheque (je trouve normal de participer aux frais).Vous l'avez compris il me paye tout par cheque alors qu'avant il me donnait la somme en espece. Maintenant il me parle de pension, comme quoi il veut prouver qu'il doit m'en donner une (via ces cheques(nourriture, eau!) en me disant que je sais mieux acheter que lui pour la petite!

Comment faire pour pas me faire "coincer"..vu qu'il est dans une bonne position juridiquement. j'ai peur pour ma petite qu'il ne saurait pas gerer dans tous les cas . Elle etait une fois malade, il a fallu que j'alle seule à l'hopital car pour lui c etait pas grave etc..mais je n'ai pas de preuve.

Je souhaite qu'il paye ses couches comme je le fait et non pas qu'il se couvre via des cheques pour les déduire en plus de ses impots (un comble deduire son eau en faisant croire que c'est la pension pour la petite!) Malheureusement je n'ai pas une facture exacte par rapport au montant vu que je divise les sommes avec mes parents.les montants varient donc . Comment etre dans une situation claire sans que cela me "retombe dessus"...?lui donner un

loyer serait rendre locatif le bien de mes parents dc non.

tout ce que je souhaite c'est qu'il paye un partie des courses. ses versements sont considérés comme "pension" hors jugement. peut il déduire cette somme de ses impots (et donc à moi à rendre une partie à ceux ci). Que me conseillez vous pour etre la mieux protégée dans cette histoire et protéger ma fille..car le pere est en train de jouer au profiteur et de me retourner le "couteau" dessus.

merci pour votre aide. j'ai peur de faire une bétise contre mon droit